

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 24 Septembre

TROP DE FONCTIONNAIRES

La manie du fonctionnarisme tend à prendre, chaque jour, dans notre pays, des développements de plus en plus inquiétants. En présence des milliers de candidats qui assiègent les portes des administrations publiques, on pourrait se demander si l'esprit d'initiative n'existe plus chez cette multitude de jeunes gens de toutes classes qui préfèrent la vie végétative et annihilante du bureaucrate officiel à l'activité intelligente et le plus souvent lucrative des travaux du commerce et de l'industrie.

Le mobile auquel obéissent tous ceux qui aspirent à entrer dans la légion des budgétivores est le désir qu'ils ont de se mettre, eux et leur famille, à l'abri des éventualités et des caprices de la fortune.

Ils n'ignorent pas qu'il leur faudra quinze ou vingt ans d'ancienneté avant d'arriver aux appointements maigrement rémunérateurs de trois ou quatre mille francs; mais la sécurité que leur offre l'administration leur paraît préférable aux chances de lucre qu'ils pourraient rencontrer dans l'industrie privée, dans le monde de la finance ou dans l'exportation.

Et puis, en dehors de l'assurance du lendemain, — un lendemain bien chétif d'ailleurs, — il y a encore la perspective de la retraite, qui joue un rôle déterminant dans les vacances administratives.

Songer que pour gagner cette retraite il faut passer vingt-cinq ou trente ans sur le même rond de cuir, dans la même salle, au milieu des mêmes paperasses; venir tous les jours aux mêmes heures accomplir la même besogne monotone: ce sont là, à notre avis, des réflexions qui devraient suffire à décourager les postulants les plus tenaces.

Mais il faut croire qu'ils ont une toute autre façon que nous d'envisager la vie sociale, car les servitudes passives que nous venons

d'énumérer et toutes celles, beaucoup plus intolérables, que nous passons sous silence n'effraient pas les innombrables candidats qui attendent « leur tour », — un tour qui peut ne jamais venir, — sur le seuil des administrations publiques.

L'entraînement qui pousse la jeunesse vers ces carrières nous paraît résulter de causes multiples, parmi lesquelles nous mettons en première ligne la direction mal raisonnée et imprudente que beaucoup de parents donnent à l'instruction et à l'éducation de leurs enfants. D'autre part, il existe dans certaines familles d'ouvriers un préjugé contre lequel on ne saurait s'élever avec trop de sévérité: ce préjugé consiste à croire, et surtout à laisser croire aux enfants, que le travailleur manuel appartient à un niveau social moins élevé que l'employé de bureau, surtout lorsque le bureau de l'employé est dans un ministère, dans une préfecture ou dans une administration quelconque de l'État, du département ou de la ville.

Ouvrément, il n'y a pas un ouvrier qui avouerait qu'il partage cette manière de voir. A l'occasion même, il affirmera volontiers sa supériorité et celle de ses congénères corporatifs sur les employés, dont il critiquera et la mise, et la dépendance étroite et la sédentarité malsaine. Mais s'il s'agit de choisir une carrière pour son fils, quatre fois sur cinq, surtout si l'enfant a quelques dispositions intellectuelles, l'ouvrier le fera préparer à des examens administratifs, à moins qu'il ne préfère l'aventurer dans l'ingrate carrière de l'enseignement. Pour les jeunes filles, il en va de même, avec cette différence, toutefois, que les conséquences de l'imprévoyance paternelle peuvent être plus pernicieuses pour l'ordre social et fatale pour l'avenir de l'enfant.

En rendant l'instruction primaire obligatoire jusqu'à treize ans, le législateur n'a pas prétendu peupler notre démocratie de demi-savants et surtout de demi-savantes. Encore moins a-t-il eu l'intention de développer les appétits administratifs et budgétivo-

res qui ont de tout temps été si grands dans notre pays.

Il est temps d'enrayer le mouvement qui entraîne la jeunesse des deux sexes du côté des fonctions publiques. Les moyens d'atteindre ce but ne sont pas aussi compliqués qu'on pourrait le croire. Il faudrait tout d'abord que, pendant plusieurs années, on suspendit complètement les examens d'admission dans la plupart des ministères, à la préfecture de la Seine, etc.

D'autre part, en ce qui concerne les carrières dans lesquelles les jeunes filles aspirent à entrer: l'enseignement primaire, les postes et télégraphes, divers bureaux de la Banque de France, du Crédit foncier et des établissements où les femmes sont admises, la pléthore des demandes est telle que nous considérons la préparation de nouvelles aspirantes aux épreuves d'admission comme une tentative déraisonnable, dont le moindre résultat est de faire perdre aux intéressées un temps précieux qui serait utilement employé à des travaux moins spéculatifs.

Dans tous les cas, ces préparations particulières, même celle qui tend au brevet de capacité, devraient être rigoureusement interdites dans les écoles communales dont le programme comporte un plan d'études générales que l'on ne peut spécialiser en vue d'un examen administratif, sans se mettre en désaccord avec la lettre et l'esprit des règlements scolaires.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le 22 septembre à Paris

Paris, 22 septembre.

Paris a pris ce matin sa physionomie du dimanche; les magasins sont fermés et les rues presque désertes, sauf bien entendu, sur les points où doit s'accomplir le programme de la fête et qui se garnissent de bonne heure.

Autour du Panthéon, beaucoup de monde; l'intérieur du monument est décoré avec luxe. Une estrade est placée au centre de l'église.

— Je me trompe rarement. De plus, j'ai fait un rêve.

— Un rêve! « Tous songes sont mensonges. »

— Nenni, cher Sire. Les Saintes Ecritures nous apprennent que monsieur Joseph les expliquait sagement et les faits lui donnaient raison.

— Et que dites-vous dans ce rêve?
— Cet officier m'apparut en compagnie de vos ennemis, le Savoyard et les Espagnols, leur livrant vos secrets et complotant contre vous.

— Vrai?
— Sire! ne lui avez-vous pas confié de vos desseins?

— C'est un fait. Mais il m'est dévoué, et malgré votre rêve, je les lui confierai encore... Ne m'a-t-il pas d'ailleurs sauvé deux fois la vie: à Fontaine-Française et à l'abbaye de Montmartre? Mon petit menon, chassez ces tristes pensées bien loin, et que cette bouche, qui n'est faite que pour le baiser, ne prononce plus de vilaines paroles contre mon fils Marcel!

— Ces pensées et ces paroles ne me sont inspirées, ô mon doux et bien-aimé Sire, que par l'amour que je vous porte et par la crainte de vous voir succomber aux embûches de vos ennemis.

— Or ça, mignonne, que je vous embrasse pour si gentil dire, et restons-en là, s'il vous plaît.

C'était cloré doublement la bouche à sa maîtresse, qui cette fois encore se le tint pour dit, en femme habile, décidée à faire un nouvel et plus décisif assaut à la première occasion.

Sur le moment, Henri ne pensait plus à ces perfides insinuations.

M. Carnot fait son entrée, accompagné de ministres. Les musiques jouent la *Marseillaise*.

MM. Loubet, Floquet et Challemel-Lacour ont prononcé des discours de circonstance. — On a fait un succès au président Carnot, les cris de vive la République ont vigoureusement retenti.

La cavalcade historique est partie du palais de l'Industrie.

Sur la place de la République était placée l'estrade du conseil municipal.

Une autre cavalcade du même genre a parcouru la rive gauche.

Les dames figurant dans le cortège avaient une tenue de circonstance. On a fortement acclamé l'armée.

L'affluence a été très grande sur les boulevards pendant le défilé des cortèges organisés pour la fête.

La fête s'est continuée le soir. Comme pour la fête du 14 juillet, les monuments publics sont illuminés.

Sur les boulevards l'animation est très grande.

Dans les différents quartiers de Paris des marchands de vins ont organisé des bals en plein air qui ne manquent pas de danseurs. Enfin l'animation est très vive un peu partout.

On ne signale aucun incident.

AU DAHOMEY

Kotonou, 10 août.

Enfin la campagne du Dahomey entre dans une nouvelle phase. Après avoir passé deux mois à fortifier Porto-Novo et Kotonou, le bombardement a commencé sur la côte du Dahomey.

Le 8, le colonel Dodds est arrivé de Porto-Novo avec la nouvelle canonnière l'*Opale*.

Dans la soirée, une compagnie de tirailleurs sénégalais et de Haoussas arrivaient de Porto-Novo.

Le colonel donnait des instructions au commandant du croiseur le *Talisman*, qui partait à Whydah, vers huit heures du soir.

Dans la nuit du 8 au 9, arrivaient les deux avisos l'*Ardent* et le *Héron*.

Le 9, à quatre heures du matin, le lieutenant-gouverneur Ballot partait avec la canonnière l'*Opale*, et à six heures commençait le bombardement d'Abomey-Calavy, au nord-ouest du lac Denham.

A la même heure, de Kotonou, des avisos l'*Ardent* et le *Héron*, on bombardait le village de Kotonou, et on balayait toute la brousse environnante.

A la même heure aussi, le *Talisman* bombardait Whydah.

Mais voilà que son entretien avec Marcel et l'évocation par le roi lui-même du souvenir de Montmartre, quoiqu'en faveur de son officier, lui rappelait les paroles et le rêve de Henriette.

Marcel se rendait en Savoie!... Quoi de plus naturel pourtant? Il y allait poussé par l'espoir de retrouver sa fiancée.

Mais on a beau cacher le soupçon: une fois que des insinuations perfides l'on fait germer dans l'esprit même d'un roi, et peut-être surtout d'un roi qui avait déjà vu tant de défections, tant de menées déloyales, tant de trahisons éclatantes, témoin Biron! il revient toujours avec son cortège de masques trompeurs, de fallaces et de vilénies.

— Allez, mon fils, dit le roi avec un soupir étouffé, allez en Savoie.

Rosny venait de remettre à Marcel un brevet qui devait le protéger, et ce dernier se disposait à baisser la main du roi comme d'habitude pour prendre congé.

Mais le ton avec lequel Henri avait prononcé ces paroles d'adieu, frappa le jeune homme. C'était la première fois en outre que le roi ne le tutoyait pas en particulier. Enfin le Béarnais ne lui tenait pas le main.

Il tressaillit, et l'émotion qu'il éprouvait lui fit monter le rouge au visage. Devina-t-il ce qui se passait dans l'esprit du monarque? On a parfois de ces rapides intuitions.

Il regarda un instant le roi; celui-ci détournait les yeux.

Deux larmes débordèrent alors des paupières de Marcel, et vinrent couler sur ses joues. Il ne bougea pas.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 73

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

II

LA PETITE HISTOIRE DU CAPITAINE GARGANTUA

— Et qu'au delà tu ne put les retrouver avec son père. Eh bien?

— Je viens d'apprendre où on l'a conduite. Mon devoir n'est-il point de chercher ma fiancée!

— Prends garde! quoique je ne sois plus en guerre avec le duc, il y a plus que du froid entre nous, et il pourrait te vouloir du mal.

— Sire! un sauf-conduit de vous...

— Il ne te servirait pas à grand chose si le Savoyard se mettait dans la tête que tu es un espion. Mais j'ai mieux à t'offrir. Rosny? faites-lui un brevet d'officier de mon envoyé à Turin. Et que le ciel fasse le reste, mon fils; car ça ne sera pas tout de retrouver ta mie, il faudra aussi la tirer d'où elle est. On ne l'aura point enlevée et conduite au-delà des monts, pour l'y laisser libre de revenir.

— J'aviseraï.

— Sois prudent! Tu feras bien d'aller prendre conseil de madame Marie de Beauvilliers.

Le roi ajouta avec un soupir.

— Il y a longtemps que je ne l'ai vue.

— Sire, permettez-moi de vous faire observer que c'est peut-être un tort.

— Tu ne disais pas cela la nuit où tu sus me sauver à l'église, fit observer le roi en souriant.

Marcel rougit: il se rappelait ses injustes soupçons.

Le roi, de son côté, se montra subitement froid et embarrassé. Ce souvenir de Montmartre, qu'il venait d'évoquer, repétait sa pensée sur un entretien que, le matin même, il avait eu avec la marquise de Verneuil.

Henriette lui avait maintes fois témoigné l'antipathie qu'elle nourrissait contre le lieutenant des gardes, M. de Fontaine. Mais le roi, qui aimait sincèrement Marcel, n'avait pas prêté grande attention aux paroles malveillantes de sa favorite. Et celle-ci, aussi fine que rancunière, n'avait pas insisté. Toutefois, elle revenait toujours sur ce chapitre.

Dans la matinée de ce jour, la marquise étant retournée à la charge, le Béarnais lui avait demandé.

— Mais enfin, mignonne, qu'avez-vous contre ce gentilhomme qui m'est si cher à plusieurs titres.

— Ce que j'ai, avait répondu l'insidieuse femme. Ah! Sire, mon esprit a pour vous autant de soucis que mon cœur d'amoureux transports.

— Où voulez-vous en venir, mamié?

— Cet officier n'a point le regard franc.

— Ah! vous voyez mal.

A 6 h. 30, après une demi-heure de bombardement, les avisos *Ardent* et *Héron*, portaient bombardier Godomey et Avrekété, villages situés entre Kotonou et Whydah.

A 6 h. 40, après avoir laissé une petite garnison à Kotonou, trois cent quarante-huit tirailleurs sénégalais et Haoussas, sous la direction du commandant Stéfani, quittaient cette dernière place et se dirigeaient sur Kotonou et les environs. Une demi-heure après, ce village était en feu. De là, cette petite colonne se dirigeait sur Zobo.

Les tirailleurs étaient heureux de partir. Il y avait si longtemps qu'ils le demandaient au colonel.

LE PREMIER ENGAGEMENT

Vers 9 heures et demie, l'arrière-garde fut attaquée et essuya une vive fusillade.

Les Dahoméens, armés de Winchester et de Colt, et cachés dans les brousses, dirigeaient sur nos troupes une vive fusillade.

Nous eûmes, à ce moment, un sergent européen et un sergent indigène tués, plus dix blessés peu grièvement.

Les tirailleurs ripostèrent par un feu de salve et les Dahoméens se retirèrent. Cependant, jusqu'à sept heures du soir, la petite colonne fut inquiétée.

Les Dahoméens ont dû perdre beaucoup de monde par les feux de nos tirailleurs.

Zobo a été brûlé, les Dahoméens à l'approche des troupes françaises l'avaient abandonné, et c'est en allant vers Godomey, pour revenir à Kotonou, que l'arrière-garde fut attaquée. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur leurs manières nouvelles de se battre.

Dans cette même journée, le croiseur *Talisman* avait bombardé fortement Whydah-Plage et Whydah-Ville. Bono Plata et Avrekété ont aussi été bombardés par le *Talisman* en revenant de Whydah.

Ce croiseur rentrait à Kotonou à six heures du soir.

L'esprit des troupes est excellent ; les braves tirailleurs sénégalais ne demandent qu'à repartir.

LE DÉPART DE LA COLONNE

Kotonou, 25 août.

Une colonne de 1,200 hommes avec deux batteries d'artillerie, est partie de Porto-Novo le 17 courant pour le Dékamé. Le colonel Dodds la commande.

Le premier jour elle n'a pu faire que peu de route, obligée de se frayer un passage à coups de sabre d'abatis dans la brousse.

Le 19, elle était à Onefin-Kouty, et elle était obligée de bombarder et d'attaquer vigoureusement Takou. Dans cette attaque, le commandant Rion, de l'infanterie de marine, était atteint d'une chevrotine au muscle du bras gauche, et le commandant Lasserre, d'une balle à la cuisse.

Quatre tirailleurs noirs étaient tués.

Les Dahoméens furent battus, le village enlevé, et la colonne continuait sa route sur Katakou et Dangbo.

La *Ville-de-San-Nicolao* est arrivée ici le 24, à midi, portant des chevaux et mulets, et le *Mytho*, le même jour, à midi et demi, portant huit cents hommes de la Légion étrangère et soixante hommes du génie.

La Légion étrangère a commencé à débarquer aujourd'hui.

Les hommes du génie avaient débarqué hier et ce matin ils étaient déjà rendus à Porto-Novo.

Kotonou, 29 août.

Le gros de la colonne est à Takou, attendant des vivres et une grande partie de la Légion étrangère. Les hommes de la Légion étrangère ont débarqué par le wharf en parfaite condition.

La grève de Carmaux

Carmaux, 20 septembre.

Le comité de la grève a reçu hier matin une lettre signée : « Elisée Reclus, à Rueil » par laquelle le signataire offrait 25,000 francs aux grévistes si ces derniers voulaient prendre l'engagement de tenir tête à la Compagnie jusqu'au bout.

Naturellement l'offre fut acceptée et l'on télégraphia de suite au généreux donateur que l'engagement serait pris, et l'on joignait les remerciements et les félicitations de tous. Mais, dans la soirée, le télégramme est revenu avec la mention « inconnu à Rueil ».

Les grévistes se demandent si le retard du télégramme est le résultat d'une erreur de suscription ou s'ils ont été victimes d'un mystificateur.

TIRAGES FINANCIERS

CRÉDIT FONCIER

Obligations communales 3 0/0 1860

Le numéro 24486 gagne 100,000 francs. Les numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 75580 - 41528 - 74626 - 83377.

Les numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs : 101306 - 69461 - 49514 - 127859 - 83022 - 61866 - 114709 - 73516 - 39957 - 25714.

Obligations communales 4 0/0 1875

Le numéro 83178 gagne 100,000 francs. Le numéro 110,603 gagne 30,000 francs. Les numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 361059 - 147037 - 341515 - 97914. Les numéros suivants gagnent chacun 3,000

francs : 387548 - 215853 - 206817 - 56355 - 385799 - 252281 - 314866 - 16699 - 65326 - 67850.

Obligations communales 3 0/0 1892

Le numéro 420829 gagne 100,000 francs. Le numéro 34912 gagne 30,000 francs. Les numéros suivants 32,224 - 28258 gagnent chacun 10,000 francs. Les numéros suivants 61165 - 482166 - 19302 - 430229, gagnent chacun 5,000 francs.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs : 250091 - 39351 - 101800 - 265565 - 333226 - 350123 - 250807 - 545861 - 475266 - 80162 - 315807 - 426813 - 2739846 - 220462 - 247554 - 382146 - 66813 - 299858 - 215631 - 395089 - 69950 - 475233 - 270140 - 302898 - 273684 - 84994 - 187794 - 73574 - 162814 - 460276.

Obligations foncières 4 0/0 1863

Numéro sorti, 321. Ce numéro gagne : 100,000 francs dans la 6^e série ; 30,000 francs dans la 25^e série ; 5,000 francs dans les séries 2, 28, 37, 15, 27, 40, 34, 31. 1,000 francs dans les séries 5, 39, 7, 20, 19, 38, 29, 13, 3, 32, 10, 1, 16, 11, 35, 24, 26, 8, 9, 17, 14, 23, 4, 12, 33, 21, 30, 36, 18, 22.

Obligations foncières 3 0/0 et 4 0/0 1853

Le numéro 7540 gagne 100,000 francs. Le numéro 136178 gagne 50,000 francs. Le numéro 455950 gagne 20,000 francs. La coupure numéro 1 donne droit au lot entier.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

LE 22 SEPTEMBRE A CAHORS

La Fête du 22 Septembre à Cahors a été ce que doivent tendre à être désormais les fêtes républicaines : calme, digne, satisfaction morale plutôt que démonstration bruyante. A mesure que l'instruction pénétrera dans les masses, les solennités patriotiques perdront tout caractère de banalité et d'ostentation. On raisonnera peu à peu les grands faits historiques et ce sera bien plutôt le ravissement des cœurs que l'éblouissement des yeux qui se produira à chaque fête patriotique. Le fameux *Panem et Circenses* s'applique bien plutôt à l'enfance des peuples ou à leur décadence qu'à la grandeur virile et la maturité des nations libres.

Nous sommes bien dans cette tendance à la fête du 22 septembre, dans ce Centenaire de la Proclamation de la République.

Il y avait désormais mieux à faire qu'à semer festins et algarades. Et notre municipalité l'a fort bien compris en songeant surtout aux pauvres qui ont eu la plus large part des fonds votés par le Conseil municipal. Nous l'approuvons sans réserve.

Ce n'est pas à dire que les yeux n'ont pas eu leur compte dans cette magnifique retraite aux flambeaux qui a parcouru la ville mercredi soir, répandant des flots d'harmonie et de lumière et associant une fois de plus l'armée aux grandes fêtes nationales suivant la volonté du sympathique colonel Delamare.

Et les jeux sur nos places publiques, furent-ils jamais plus réussis ?

Nous ne pouvons rien dire qui puisse rendre assez exactement la magnificence des illuminations, des édifices publics et surtout des Allées Fénélon, où la délicieuse musique du 7^e de ligne et l'Orphéon de Cahors, ont donné leurs meilleurs morceaux, au milieu de l'éblouissement de lanternes vénitiennes mises à profusion.

Et comme la danse a été et sera dans tous les temps le summum des expansions humaines, la population cadurcienne s'en est donné joyeusement jusqu'aux premières lueurs de l'aube.

Encore une fête démocratique bien comprise. Elle a commencé par le soulagement des malheureux et fini dans l'enivrement de la valse en plein air. Bravo !

Disons, comme satisfaction dernière, que le 7^e, dans un banquet fraternel organisé par les soins d'un colonel que le désir de tous est de voir au plus tôt gratifié des étoiles qu'il mérite si bien et qui sont le suprême honneur des officiers d'élite, a été associé à cette fête patriotique d'une façon digne des vaillantes armées de la République.

FÊTE NATIONALE DU 22 7^{bre}

A GOURDON

PLAQUE COMMÉMORATIVE A CAVAIGNAC

Jeudi dernier, notre ville se parait de tous ses atours et prenait, dès la première heure, son aspect riant et coquet des plus beaux jours de fête.

Il s'agissait pour notre cité toute républicaine, de célébrer une grande journée : la commémoration de l'abolition de la royauté et de la proclamation de la République par la Convention nationale.

Les mâts tricolores se dressaient sur nos places publiques, drapeaux et oriflammes mêlant leurs plis, flottaient de toutes parts. — Les habitations particulières et les édifices publics étaient pavoisés.

Suivant la décision prise à cet égard par le Conseil municipal, à 3 heures, a eu lieu, malgré la pluie, l'inauguration de la plaque commémorative placée sur la maison où naquit Baptiste Cavaignac, ancien membre de la Convention, père de Godefroy Cavaignac, publiciste républicain, sous Louis-Philippe, et du général Eugène Cavaignac, chef du pouvoir exécutif de juin à décembre 1848.

Cette maison, appartenant aujourd'hui à M. Métadié, est située au bout de la rue du Roc, près de l'église St-Pierre. Elle se fait remarquer par des sculptures fort anciennes.

— La façade en avait été décorée avec beaucoup de goût par M. Veyre, tapissier.

En face, avait été dressé une vaste estrade, sur laquelle, à l'heure fixée, sont venus prendre place, d'abord M. Calmeilles, maire, président de la solennité, ensuite ses deux adjoints et le Conseil municipal, ainsi que des employés communaux.

Sont arrivés ensuite M. le Sous-Préfet et MM. les fonctionnaires de la ville.

La fanfare, dont le gracieux concours nous est si précieux dans nos fêtes publiques, a salué par la *Marseillaise* la levée du voile qui couvrait la plaque.

Aussitôt après, M. Calmeilles, maire, a prononcé le discours suivant, qui a été fréquemment interrompu par de chaleureuses approbations.

Discours de M. Calmeilles, maire

Citoyens,

Le vingt-un septembre 1792, l'Assemblée législative était arrivée au terme de son mandat. A midi les portes de la salle du manège, où se tenaient les séances s'ouvrirent. L'on vit alors, spectacle auquel les circonstances imprimaient un caractère d'une solennelle et émouvante grandeur, les membres de cette législature faire escorte à la Convention pour venir abdiquer publiquement, et remettre entre les mains de leurs successeurs, les pouvoirs qu'ils tenaient eux-mêmes de la nation.

François de Neufchâteau dernier président de l'Assemblée dissoute, prit la parole :

« Représentant de la nation » dit-il, « l'Assemblée législative a cessé ses fonctions, elle dépose le gouvernement dans vos mains ; elle donne aux Français cet exemple du respect à la majorité du peuple. La *Liberté*, les *Lois*, la *Paix*, ces trois mots furent imprimés par les Grecs sur les portes du temple de Delphes. » Vous les imprimerez sur le sol entier de la France. »

Après ce langage élevé, où se reflétaient un calme d'esprit et une tranquillité d'âme, que n'expliquaient guère les événements tragiques, qui se déroulaient en ce moment, la Convention s'empressa de former son bureau.

Le girondin Pétion fut le premier président de cette formidable Assemblée, qui a étonné le monde par l'énergie surhumaine qu'elle n'a cessé de déployer pendant trois ans, un mois et quatre jours, qu'elle a gouverné, et contraint les hommes et les choses à fléchir devant la toute puissance de sa volonté pour assurer la grandeur et le salut de la Patrie.

La France attendait, dans la fièvre de l'anxiété la plus cruelle, l'entrée en scène de cette Convention, à laquelle elle venait de confier le soin de ses nouvelles destinées.

N'était-elle pas pour elle sa suprême espérance ? Nous pouvons comprendre les terribles angoisses de nos pères, nous qui venons de subir les dures humiliations et les sanglantes mutilations de la défaite !

Le duc de Brumswich avait lancé son manifeste, insolent, défi jeté à la face de la France. L'invasion brutale s'avavançait et laissait, sur ces chères provinces arrachées aujourd'hui à notre

affection, les traces de son terrible passage. Longwy venait d'être bombardé, Verdun s'était lâchement rendu à l'ennemi sans essayer la moindre résistance ; le colonel Beurepaire, commandant la place, pour ne pas survivre à la honteuse capitulation qu'il n'avait pas voulu signer, s'était héroïquement donné la mort ; le général Lafayette s'était enfui et avait abandonné son armée.

Toutes ces nouvelles qui se succédaient, éclataient dans Paris comme des coups de foudre ; l'ennemi n'était plus qu'à quelques marches de la capitale. Dumouriez seul le surveillait. Pourrait-il l'arrêter ?...

La royauté n'existait plus que de nom, privée depuis le 10 août de tous les attributs du pouvoir ; elle était retenue captive dans la prison du Temple.

Ainsi un gouvernement renversé, une Assemblée dissoute, l'émigration de toute la noblesse, la guerre étrangère compliquée d'une guerre civile, la trahison dans l'armée, la lâcheté dans les villes, l'effroi dans les campagnes, la rage dans tous les cœurs, la surexcitation dans tous les esprits, en un mot la Patrie se débattant dans les convulsions de l'anarchie, et semblant toucher à un de ces jours sinistres de décadence et de décomposition, où la fatalité finit parfois par entraîner même les nations qui furent les plus florissantes, telle était la lamentable et tragique situation où se trouvait la France en 1792 !

On aurait dit que, même pour la servitude, elle n'attendait pour disparaître, que le dernier coup de grâce que le barbare lui réservait.

Tous les éléments, qui constituaient sa force, paraissaient frappés de mort ; mais, soumis par le fait même de leur désorganisation, à une puissante fermentation, ils étaient subitement devenus un foyer de vie d'une intensité extraordinaire, réchauffée à ces rayons vivifiants, la nation ne voulait pas mourir. Au bout de l'abîme, où elle était sur le point de s'engloutir, plus que jamais elle avait la volonté de vivre. L'amour de la liberté soutenait son courage, et l'enthousiasme de la Patrie enflammait son ardeur.

Ce fut dans ces dramatiques circonstances, que la Convention inaugura ses travaux. L'écrasante responsabilité qui pesait sur elle ne l'effraya pas un seul instant. Elle était prête à tous les sacrifices. Vaincre ou mourir fut sa devise. L'heure des résolutions extrêmes avait sonné !

Le premier acte de la Convention dans cette séance du 21 septembre 1892 fut l'abolition de la royauté et la proclamation de la République. Collot d'Herbois, membre des plus ardents de la députation de Paris, en fit la motion.

L'abbé Grégoire, en un langage lapidaire précisa la question, qui aurait pu s'égarer. Ducos, député girondin, proposa immédiatement une rédaction sommaire du décret visant cette proposition. Les suffrages furent unanimes. La République fut acclamée d'une seule voix.

Ce vote mémorable, malgré les divergences de vues des membres qui composaient cette Assemblée, fut l'expression véritable de la pensée de chacun d'eux.

Un monde ancien venait de s'écrouler, c'était l'aurore d'un monde nouveau qui se levait !

Le lendemain 22 septembre, Billaude Varennes proposa de dater les actes du gouvernement, non plus de l'an 4 de la liberté, mais de l'an 1^{er} de la République.

C'est cette date du 22 septembre 1792, appelée un peu plus tard, premier vendémiaire, que le Parlement dans sa séance du 20 juin, a prise comme l'ère de notre première République. C'est cette date du Centenaire de la République, qu'il a institué comme Fête Nationale.

Rendons hommage à la haute pensée qui a dirigé notre Assemblée législative, lorsqu'elle a décidé d'appeler notre attention sur cette époque lointaine, féconde en souvenirs glorieux et en enseignements profonds, si dignes d'être médités par les générations qui passent.

La France, comme je viens de l'exposer, était agonisante, des factions violentes la déchiraient et, pendant ce temps-là, elle rôlait sous le pied de l'étranger. Tout semblait perdu. Survient la Convention ; elle proclame la République, ce fut le salut.

La nation, maîtresse d'elle-même, ne reçut devant aucun sacrifice ; ses mandataires, doués d'une indomptable énergie, et sachant élever leurs cœurs à la hauteur des dangers et des circonstances, proclamèrent la dictature la plus illimitée qu'une nation ait jamais subie.

Mais l'inévitable nécessité, imposait cette dictature. Aussi tout tremble, tout se soumet, tout marche. Les ressources naissent et se multiplient, les légions se lèvent de terre, comme par enchantement, la victoire est décrétée, et des généraux improvisés obéissant aux inspirations du génie et du patriotisme, la rendent fidèle à nos drapeaux.

Enfin le vaisseau de la France, après des orages et des tempêtes qui ébranlèrent le monde, au souffle puissant de la République qui gonflait ses voiles, finit par surgir au port.

Tout était sauvé ! la gloire, l'indépendance, le territoire, et l'Europe était vaincue !

Ce sera l'éternel honneur de notre première République d'avoir accompli ces prodiges.

Rendons aujourd'hui un hommage public à ces hommes héroïques qui composaient la Convention, malgré les lamentables déchirements dont ils ne cessèrent de donner le triste spectacle, jusqu'à leur fin ils conservèrent toujours intact l'amour de la Patrie. Ils le poussèrent même jusqu'au délire, jusqu'à la folie.

Mais c'est avec ce délire, c'est avec cette folie qu'on sauve une nation perdue.

Cependant on serait injuste à l'égard de la Convention, si l'on pensait que l'énergie surhumaine dont elle fit preuve durant les luttes qu'elle eut à soutenir, fut le seul titre qui la recommanda à la reconnaissance de ses concitoyens. Il faut reconnaître aussi qu'outre le salut de la France, elle a donné les plus beaux exemples de dévouement, de désintéressement, en un mot de toutes les plus grandes vertus. De plus, non contente d'avoir rendu 8370 décrets, elle a créé d'admirables institutions, qui lui ont survécu, telles que le grand livre de la dette nationale, l'école polytechnique, et tant d'autres, qui attestent encore de nos jours la puissance de son génie.

Elle peut affronter sans crainte les regards de l'histoire, si elle a commis des crimes, si on lui reproche des fautes, la postérité indulgente ferme les yeux sur ces défaillances et ne les ouvre que pour voir les bienfaits qu'elle a laissés après elle.

Une autre raison qui tempère la sévérité du jugement c'est que l'œuvre immense léguée par la Convention est presque impersonnelle, elle est d'abord la résultante de l'effort gigantesque de la nation, puis de la concentration et de la condensation de toutes les volontés entre quelques mains, qui surent dissimuler leurs puissantes étreintes pour ne laisser paraître, au point de vue de l'autorité, que des manifestations empreintes de la volonté de la collectivité de la représentation nationale. Car, pendant cette longue et douloureuse période d'enfement, le Comité de Salut public fut presque à lui seul, du consentement tacite de tous, l'expression tour à tour terrible et sublime de ce mouvement grandiose et vertigineux, qui emportait hommes et choses vers des destinées encore incertaines. C'est lui seul qui parait parfois sur la scène. Autrement presque tous les acteurs de ce drame, dont les proportions dépassent dans l'histoire, les bornes de l'esprit humain, sont effacés et restent dans l'ombre; l'action individuelle se perd dans l'action générale et commune et l'ouvrier disparaît et ne se devine que dans l'œuvre accomplie.

C'est ainsi que notre compatriote Jean-Baptiste Cavaignac, représentant du Lot à la Convention nationale, dont le rôle fut des plus actifs et des plus distingués dans l'œuvre de la Révolution, ne jouit pas d'une notoriété en rapport avec les services rendus.

Gourdon, sa ville natale, s'est toujours souvenue de l'homme simple, modeste, énergique, à l'esprit droit, au cœur chaud, qu'elle envoya à la Convention. Déjà, en 1886, le Conseil municipal qui administrait la ville à cette époque, voulant donner à deux de ses avenues des noms républicains chers à son cœur, choisit pour l'une des deux le nom de Cavaignac et pour l'autre celui de Gambetta. Le 14 février 1892, le Conseil qui détenait le pouvoir en ce moment s'inspirant sans doute de l'exemple que lui avait laissé l'assemblée précédente dont nous faisons partie, vota une plaque commémorative qui devait être apposée sur la maison où naquit Cavaignac; de plus il émit le vœu de donner ultérieurement une consécration plus éclatante aux mérites et aux vertus d'une famille dont la France et la République s'honorent.

Le nouveau Conseil sorti des urnes du premier mai, respectueux des décisions prises par son prédécesseur, recueillit ce vote avec empressement et résolut de le mettre à exécution dans le plus bref délai possible. Nous pensions inaugurer cette plaque le 14 Juillet, lorsque le Parlement vota la fête du Centenaire; alors l'idée d'ajourner cette cérémonie jusqu'au 22 Septembre se présenta tout naturellement à nos esprits. Nous avons pensé que la fête commémorative du premier acte de la Convention était le cadre le plus digne de la solennité que nous voulions célébrer en l'honneur du conventionnel auquel la ville de Gourdon a donné le jour.

Nous nous acquittons aujourd'hui de cette tâche patriotique, que nous nous sommes imposée.

Qu'il me soit permis de remercier au nom du Conseil municipal, M. le Sous-Préfet et toutes les autorités civiles et militaires, qui lui font cortège, de s'être associés aux hommages que nous rendons à la mémoire d'un homme qui sut vivre et mourir pour la Patrie et pour la République.

Que cette population honnête ardente et passionnée pour tout ce qui est grand, noble et généreux, qui se presse en rangs serrés autour de nous, reçoive aussi nos plus chaleureuses félicitations; nous la remercions du plus profond de notre cœur, du concours empressé

qu'elle veut bien nous accorder. Puisque en ce jour solennel nous gravons sur la façade de cette antique demeure que le temps a respecté, un modeste hommage de notre estime et de notre reconnaissance envers un homme, qui fut l'honneur de notre cité, laissez-moi vous dire, une notice rapide de sa vie.

Jean-Baptiste Cavaignac, fils de Jean Cavaignac et de Condamine Anne, naquit à Gourdon, le 23 février 1762. Il était avocat au Parlement de Toulouse lorsque le département du Lot l'envoya comme député à la Convention nationale.

Son zèle, son activité et son intelligence se firent bientôt remarquer, aussi fut-il envoyé comme commissaire extraordinaire aux armées de l'Ouest, des Pyrénées-Orientales, du Rhin et de la Moselle. Républicain probe, sincère et convaincu il pensait que la violence et la terreur ne pouvaient servir indéfiniment d'instrument de Gouvernement. C'est pourquoi il se rangea du côté des thermidoriens. Au 1^{er} prairial an III (20 mai 1795), il commandait la force armée qui devait préserver la Convention contre l'émeute; mais il ne put empêcher l'envahissement de l'Assemblée. Dans la journée du 13 vendémiaire il seconda Barras contre les sections insurgées.

Membre du Conseil des Cinq Cents, il en sortit par décision du sort en 1797. Receveur des barrières, puis administrateur de la loterie, il fut, sous le Gouvernement consulaire, nommé après la paix d'Amiens, commissaire général des relations extérieures à Maskote. Il était déjà à Pondichéry pour aller rejoindre son poste, lorsque la guerre éclata de nouveau entre les Français et les Anglais; ceux-ci, dont l'influence à Maskote était prépondérante firent échouer sa mission, et il dut regagner la France. En 1806, il partit en Sicile pour organiser dans ce royaume l'administration des domaines et de l'enregistrement.

Nommé conseiller d'Etat par Murat il quitta bientôt les deux Siciles, lorsqu'il se vit obligé de renoncer à son titre de Français pour conserver la position qu'il occupait. Pendant les Cent jours il offrit ses services à Napoléon, devenu par le fait des circonstances la personnification de la Patrie. Il reçut un poste d'honneur et fut nommé Préfet de la Somme. Sous la Restauration, condamné à l'exil, il se retira à Bruxelles. Il vécut sur la terre étrangère jusqu'en 1829, époque à laquelle il mourut.

Telle est, à grands traits, l'honorable existence de ce Conventionnel, qui parcourut dans les temps les plus difficiles de notre histoire une longue carrière toute consacrée à la Patrie, qu'il servit toujours sans faiblesse, avec un dévouement inébranlable.

C'est là sa gloire, et la postérité reconnaissante vient en ce jour solennel rendre hommage à ses mérites à ses vertus.

Puissions-nous dans un avenir prochain dresser sur une de nos places publiques un monument digne de la grande et auguste famille républicaine, dont notre illustre compatriote Jean-Baptiste Cavaignac est le chef vénéré, car, en mourant, il légua à la France et à la République deux fils, qui ont achevé d'immortaliser son nom, l'un, Godefroy, à l'intelligence vive, à l'âme ardente, écrivain du plus grand talent, combattait, la plume à la main, jusqu'à son dernier souffle pour la cause de la liberté; l'autre, Eugène, esprit des plus élevés, caractère des plus fortement trempés, républicain austère et convaincu, soldat sans peur et sans reproche, incarnation vivante du devoir, n'a jamais cessé de bien mériter de la Patrie.

Qui ne se rappelle l'attitude fière, qu'il sut garder en 1852 après le coup d'Etat, lorsque élu député de Paris, il refusa de prêter serment à l'empire triomphant. Lui, Cavaignac, la probité, l'honneur, la vertu, fléchir devant le César couronné, qui avait violé sa parole, trahi ses engagements, étouffé la République, plutôt la mort que de subir une pareille humiliation!

Il est bon que de temps en temps des hommes incorruptibles et fermes se dressent contre les tentatives audacieuses de ce scepticisme frivole et de cette ambition effrénée qui se font un jeu de tout ce qu'il y a de respectable et de sacré dans ce monde. La conscience publique s'en trouve raffermie et le parjure finit par succomber sous les coups de la réprobation universelle.

Tel a été le général Eugène Cavaignac, fils de notre Conventionnel.

Comme on peut le voir, cette famille des Cavaignac, à l'instar de celle des Carnot, est une grande famille républicaine qui fixe l'attention par son honnêteté et par sa probité.

C'est le trait caractéristique et dominant par lequel elle se recommande.

Terminons donc, en faisant des vœux pour que la ville de Gourdon, honore bientôt cette noble famille comme elle le mérite.

En réalisant cette œuvre, elle élèvera un

monument à la Patrie, à l'honneur et au devoir.

Vivent les Cavaignac!
Vive la République!

M. Truc, sous-préfet, a pris ensuite la parole.

Après avoir, tant en son nom qu'au nom de MM. les fonctionnaires, remercié M. le Maire et le Conseil municipal de l'honneur qu'ils leur ont fait en les invitant à s'associer à cette solennité, M. Truc s'est étendu sur les bienfaits de la Révolution française.

Au cours de ses développements, il a su faire heureusement intervenir les noms de MM. Thiers et Guizot.

Ce discours a été fort applaudi.

M. Granier, capitaine en retraite, 1^{er} adjoint au maire, nous a ensuite rappelé, en d'excellents termes, les traits saillants de la grande bataille de *Valmy*, que notre *vieille armée de jeunes volontaires* qu'animait déjà l'esprit républicain, gagnait, le 20 septembre 1792, contre les Austro-Prussiens, dont elle repoussait l'invasion.

Le ton, la voix, le geste, tout dans le débit de M. Granier révélait le *militaire* et s'harmonisait à merveille avec le sujet.

Ses paroles ont impressionné l'auditoire et ont été vivement applaudies.

Cette cérémonie a été terminée vers quatre heures.

Le soir, la pluie ayant cessé, les illuminations ont été splendides.

Il en a été de même du feu d'artifice, qui fait le plus grand honneur à notre artificier. M. Broûte s'est vraiment distingué dans le choix des pièces, qui toutes ont été parfaitement réussies. L'une d'elles, représentant la tour Eiffel, a surtout provoqué l'admiration unanime des spectateurs.

La fête s'est terminée par une retraite aux flambeaux des plus animées.

À l'occasion de la plaque commémorative à placer le 22 septembre sur la maison où naquit Baptiste Cavaignac, membre de la Convention nationale, M. le maire a écrit la lettre suivante à M. Cavaignac, député :

A Monsieur le député Cavaignac

Monsieur le député,
Au nom du Conseil municipal de Gourdon, je viens vous informer que, le 22 septembre, à 3 h. de l'après midi, une plaque commémorative sera apposée sur la maison où naquit votre grand père, représentant de Gourdon à la Convention nationale.

Cet hommage de notre reconnaissance, quelque modeste qu'il soit, vous prouve que nous savons conserver le souvenir de ceux de nos compatriotes, qui furent les fondateurs de la République et qui surent mettre au service de la patrie tout ce qu'ils avaient d'énergie, de dévouement et d'intelligence.

Notre grand-père, dans l'œuvre grandiose entreprise par l'Assemblée nationale dont il faisait partie, a joué un rôle des plus actifs, des plus utiles et des plus distingués.

Notre cité républicaine est fière de pouvoir apporter aujourd'hui un témoignage d'estime et de respect à un de ses enfants dont la devise fut toujours : *Patrie, République, Honneur et Devoir.*

Nous croirions manquer à toutes les convenances si nous ne vous faisons pas savoir que le 22 septembre, dans notre petite ville, qui fut le berceau de votre famille, le nom glorieux que vous portez sera gravé sur le marbre et acclamé par la population.

Nous espérons, dans un avenir prochain, pouvoir donner une consécration plus éclatante aux mérites et aux vertus de votre famille. Nous serions heureux, dans cette circonstance, de vous recevoir, si vous vouliez nous faire l'honneur de venir parmi nous.

En attendant,
Veuillez agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,
Signé : D^r CALMEILLES.

Réponse de M. Cavaignac

Ourne, par Château-du-Loir (Sarthe), le 14 sept. 1892.

Monsieur le Maire,

Je suis profondément touché de votre lettre et de la pensée qu'a eu le Conseil municipal de Gourdon de perpétuer, par une plaque commémorative, le souvenir de mon grand père dans votre ville.

Ces souvenirs qui me sont si précieux, sont un lien entre nous, et je serais très heureux, si une occasion m'est offerte, de le resserrer en me rendant auprès de vous.

Veuillez, je vous prie, être mon interprète auprès des membres du Conseil municipal, et auprès de vos concitoyens.

Vous ne pourrez assez leur dire combien j'ai été sensible à la détermination qu'ils viennent de prendre.

Veuillez recevoir, je vous prie, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.
Signé : CAVAIGNAC.

Médaille d'honneur

À l'occasion du centenaire de la proclamation de la République, le ministre du commerce et de l'industrie a accordé des médailles d'honneur aux ouvriers ou employés dont les noms suivent :

Médailles d'argent : Mlle Boussuge, ouvrière à la manufacture de tabacs de Cahors et Mme veuve Sigaud, ouvrière à la même manufacture.

Compagnie d'Orléans

Voici l'ordre du jour du général de Cools aux troupes des 9^e et douzième corps et aux divisions de réserve.

Officiers, sous-officiers et soldats
Votre discipline, votre instruction, votre énergie, vous ont valu les témoignages de satisfaction du Président de la République et du Ministre de la guerre.

J'ai été heureux de vous les transmettre par la voie de l'ordre, et je n'aurais rien à y ajouter si je ne tenais à vous adresser mes remerciements personnels.

Vous m'avez rendue facile la tâche qui m'était confiée.

Au moment où la dislocation commence, je suis heureux de porter à la connaissance des troupes les résultats obtenus, dans la nuit du 16 au 17 septembre, par le service des chemins de fer.

1,100 officiers, 28,000 hommes et 3,000 chevaux ont été enlevés en neuf heures pendant la nuit.

Le succès de cette opération est dû aux travaux exécutés à la gare de Sillards, par la 3^e section de chemins de fer de campagne, mobilisée pour la première fois, aux savantes dispositions adoptées par la Commission de chemins de fer du réseau d'Orléans et au dévouement patriotique que les fonctionnaires et employés de tous grades de la Compagnie, ont mis à accomplir la mission qui leur incombait.

Au quartier général de Montmorillon, le 17 septembre 1892.

Signé : COOLS.

Lettre de M. le Ministre de la guerre à M. le président du Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans.

Monsieur le Président,
Le transport des troupes, au retour des manœuvres du Centre, s'est effectué par les voies de votre Compagnie avec un ordre, une célérité et une précision remarquables.

L'ensemble des mesures prises témoigne à la fois de l'habileté, de la direction et du dévouement du personnel d'exécution à tous les degrés. Je vous adresse mes vifs remerciements et je vous prie d'exprimer ma satisfaction à M. Heurteau, directeur de votre Compagnie, ainsi qu'à tous les agents qui ont concouru à cette vaste opération.

Signé : DE FREYCINET.

Suppression des trains de plaisir sur Paris

Les Compagnies de l'Ouest, de l'Est, de Paris-Lyon-Méditerranée, du Nord et de l'Orléans ont annoncé que, par décision ministérielle, les trains de plaisir annoncés sur Paris à l'occasion de la Fête nationale du 22 septembre, n'auraient pas lieu. Cette décision, prise au dernier moment, alors que les affiches étaient posées et les billets déjà émis, a causé une certaine émotion dans le public.

On lit à ce sujet dans l'*Eclair* :

« Nous avons tenu à rechercher les causes de cette mesure. Nous nous sommes tout d'abord adressé au ministère de l'intérieur, d'où émanait la décision. Nous avons appris là que c'était sur l'avis unanime du conseil supérieur d'hygiène que M. Loubet avait invité les Compagnies à supprimer tous les trains de plaisir; c'était donc au docteur Brouardel, président du conseil d'hygiène, et à M. Monod, directeur de l'hygiène publique, qu'il convenait de s'adresser pour avoir des détails qui nous intéressaient.

« C'est, dit l'honorable doyen de la Faculté, au conseil d'hygiène, et à lui seul qu'incombe la responsabilité de la mesure prise. Il n'y a, d'ailleurs, dans cette décision, rien qui puisse causer la moindre inquiétude à la population parisienne. Cependant il est aisé de comprendre que nous devons, autant que faire se peut, éviter toute cause de développement, tout transport des germes infectieux.

AVIS

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que M. Audouard, chirurgien dentiste à Brive, pour accéder aux désirs de plusieurs personnes, se rendra à Cahors (exceptionnellement), le premier mercredi du mois d'octobre au lieu du quatrième et y séjournera deux jours — le 5 et le 6. Hôtel du Palais National.

Cette date est heureusement choisie car tout en pouvant donner satisfaction à la nombreuse clientèle que M. Audouard possède dans notre ville, elle coïncide avec la rentrée des classes et lui permettra par conséquent de voir tous les élèves du lycée Gambetta, dont il est depuis fort longtemps le dentiste fort apprécié.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

SUCRAGE DES VENDANGES

SUCRE cristallisé de Canne,
— de betterave,
— massé (dit sucre de maïs), en pains, concassé,
par sacs de 50 kilos.
RAISINS de Corinthe.
(Expédition minimum : Un wagon au moins).
Vente exclusive au Commerce de gros.
Demander prix par lettres ou télégrammes à :
FREDON, Courrier — Limoges.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,
LA REVALESCIÈRE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, ptisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :
« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescience de Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescience, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUÉ-LIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescience vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescience m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).
Quatre fois plus nourrissante que la viande,

sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.
Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.



AVIS
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Harring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuvsiet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

ETUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES,
Avoué à Cahors,
rue du Portail-Alban, n^o 10

VENTE

SUR

LICITATION

DES

Biens immeubles

DE

Pierre RABOU, interdit

Au plus offrant et dernier enchérisseur
en huit lots

LES ÉTRANGERS ADMIS

Fixée au **Dimanche vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures du soir en l'étude et par devant M^e PUECH, notaire à Puy-l'Evêque, à ces fins commis, pour recevoir les enchères.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal de première instance de Cahors, le huit août mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille de l'interdit Pierre Rabou, tenu sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Puy-l'Evêque, en date du treize avril dernier enregistré.

Et aux requête, poursuite et diligence de Monsieur Rabou Albert, propriétaire cultivateur, domicilié à la Geasse de Tesquette, commune de Cuzorn (Lot-et-Garonne), agissant en qualité de tuteur dudit Pierre Rabou, son cousin germain, interdit, de Lafeuillade, section de Loupiac, commune de Puy-l'Evêque, auxquelles fonctions de tuteur il a été nommé par délibération du conseil de famille du six septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, ayant M^e Auguste Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

En présence de Monsieur le procureur de la République, près le tribunal de première instance de Cahors.

Il sera procédé, le dimanche vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures du soir, en l'étude et par devant M^e Puech, notaire à Puy-l'Evêque, à ces fins commis, à la vente sur licitation au

plus offrant et dernier enchérisseur, en huit lots composés comme suit, des biens immeubles dépendant du domaine de Lafeuillade, section de Loupiac commune de Puy-l'Evêque, et appartenant au dit Pierre Rabou, interdit.

Composition des lots

ET MISES A PRIX

Premier lot

Le premier lot comprendra :
1^o Une Terre appelée Lamouthe, formant le numéro 85, section B, du plan cadastral de la commune de Puy-l'Evêque, d'une contenance d'environ cinquante-un ares soixante centiares.

2^o Un Bois situé à Chemin Grand, numéro 47 du même plan et section, d'une contenance d'environ trente-six ares, soixante centiares.

3^o Une Terre au même lieu, numéro 48 du même plan et section, d'une contenance d'environ soixante-deux centiares.

4^o Une Terre à La Plaine, numéro 56 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ vingt-quatre ares dix centiares.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra :
1^o une Terre sise à la Pièce Petite, numéro 26 du plan cadastral de la commune de Puy-l'Evêque, d'une contenance d'environ trente ares quatre-vingt-dix centiares.

2^o Une Châtaigneraie au même lieu, numéro 27 du même plan et section, d'une contenance d'environ six ares.

3^o Un Bois au même lieu, numéro 28 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ vingt-un ares trente centiares.

4^o Une Terre vigne perdue, située au Bout de Lafeuillade (ou Camp Grand), numéro 1 du même plan et section, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares cinquante centiares.

5^o Un Châtaigneraie vigne perdue, numéro 2, des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ soixante ares dix centiares.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra :
1^o Un Bois pins, situé au lieu dit Le Mountadou, commune de Puy-l'Evêque, numéro 38, du plan cadastral de cette commune, d'une contenance d'environ trente-neuf ares dix centiares.

2^o Une Châtaigneraie au même lieu numéro 30 du même plan, d'une contenance d'environ quatre ares quarante centiares.

3^o Un Bois au même lieu, numéro 44 du même plan, d'une contenance d'environ trente-huit ares vingt centiares.

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra :

1^o Un Bois situé à Lort de Perrefut numéro 5, section B, du plan cadastral de la commune de Puy-l'Evêque, d'une contenance d'environ vingt-quatre ares soixante centiares.

2^o Une Terre au même lieu, numéro 6 du même plan et section, d'une contenance d'environ vingt-deux ares.

3^o Une Vigne haute au même lieu, numéro 7 du même plan et section, d'une contenance d'environ vingt-trois ares trente centiares.

4^o Une terre au même lieu, numéro 8 du même plan et section, d'une contenance d'environ onze ares soixante-dix centiares.

5^o Une Grange et pâtus située à Lafeuillade, numéro 1209 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ un are cinquante centiares;

6^o Une Terre au même lieu, numéro 1210 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ deux ares quatre-vingt-dix centiares ;

7^o Une Terre située au lieu dit Le Clos de Lafontaine, numéro 1207 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ trente-cinq ares quatre-vingt-dix centiares ;

8^o Une Vigne haute, située au même lieu, numéro 1208 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ neuf ares vingt centiares ;

9^o Une Terre sise à Lacombe, numéro 1257 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ seize ares soixante centiares ;

10^o Un Bois au même lieu, numéro 1258 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ vingt-un are quarante centiares.

Cinquième lot

Le cinquième lot comprendra :

1^o Un bois à Lafeuillade, numéro 1180, du plan cadastral de la commune de Puy-l'Evêque, d'une contenance d'environ deux ares trente centiares;

2^o Un Pré aujourd'hui Terre, sis au lieu dit Lafontaine, numéro 1183 du même plan, d'une contenance d'environ soixante-quinze centiares ;

3^o Une Pâturage à Lafeuillade, numéro 1184 du même plan, d'une contenance d'environ trente centiares ;

4^o Sol, Grange, Maison et Pâtus, sis au même lieu, numéro 1185 du même plan, d'une contenance d'environ deux ares.

5^o Une Grange et Pâtus au même lieu, numéro 1190 du même plan, d'une contenance d'environ quarante centiares.

6^o Une Terre au même lieu, numéro 1191 du même plan, d'une contenance d'environ six ares vingt centiares ;

7^o Une Four et Pâtus au même lieu, numéro 1194 du même plan, d'une contenance d'environ vingt centiares ;

8^o Un Pré et Lac aujourd'hui terre, sis au même lieu, numéro 1195 du

même plan, d'une contenance d'environ deux ares ;

9^o Un Pré aujourd'hui Terre, sis au lieu dit Lafeuillade Basse, numéro 1205 du même plan, d'une contenance d'environ neuf ares quarante centiares ;

10^o Un Bois aujourd'hui Terre, au même lieu, numéro 1206 du même plan, d'une contenance d'environ six ares cinquante centiares.

11^o Un Pré sis au lieu dit Pré du Lor (Grand Pré), dont Delmas est chargé au cadastre, numéro 1171, d'une contenance d'environ vingt-huit ares dix centiares ;

Sixième lot

Le sixième lot comprendra :

1^o Un Bois sis au lieu dit Le Cascadet, numéro 1153, section A du plan cadastral de la commune de Puy-l'Evêque, d'une contenance d'environ six ares ;

2^o Une Pâturage au même lieu, numéro 1154 du même plan et section, d'une contenance d'environ neuf ares cinquante centiares ;

3^o Une Pâturage au même lieu, numéro 1155 des mêmes plan et section, d'une contenance d'environ vingt-trois ares vingt-deux centiares ;

4^o Un Bois au même lieu, numéro 1156 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ dix-huit ares dix centiares.

Septième lot

Le septième lot comprendra :

1^o Une Terre sise à Rivière de Clidelle, numéro 121 P des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ trente-six ares soixante-quinze centiares ;

2^o Un Pré au même lieu, numéro 122 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ trente-six ares quatre-vingt-dix centiares.

Huitième lot

Le huitième lot comprendra :

1^o Un Bois sis à Lavigne, numéro 56, section F du même plan, d'une contenance d'environ vingt-neuf ares vingt centiares ;

2^o Un Bois sis à Lacambette, numéro 63 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ trente centiares ;

3^o Un Bois, pins, au même lieu, numéro 64 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ trente-six ares dix centiares ;

4^o Un Bois sis au lieu dit le Rouquial, numéro 73 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ vingt-trois ares soixante centiares ;

5^o Un Bois au lieu dit Vigne haute, numéro 74 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ trente-deux ares quatre-vingt-dix centiares ;

6^o Un Bois au même lieu, numéro 75 des mêmes section et plan, d'une

contenance d'environ cinq ares vingt centiares ;

7^o Une Pâturage au même lieu, numéro 81 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ dix ares ;

8^o Une Grange et Pâtus au même lieu, numéro 95 des mêmes section et plan d'une contenance d'environ soixante centiares ;

9^o Un Bois au lieu dit le Perpétuel, numéro 246 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ treize ares.

En conformité des délibérations dudit conseil de famille et jugement précités les huit lots ci-dessus composés seront vendus chacun sur la mise à prix ci-après, savoir :

Le premier lot sur la mise à prix de huit cents fr., ci..... **800 fr.**

Le deuxième lot sur la mise à prix de cent cinquante fr., ci..... **150**

Le troisième lot sur la mise à prix de cent cinquante fr., ci..... **150**

Le quatrième lot sur la mise à prix de neuf cents fr., ci..... **900**

Le cinquième lot sur la mise à prix de onze cents fr., ci..... **1100**

Le sixième lot sur la mise à prix de deux cents fr., ci..... **200**

Le septième lot sur la mise à prix de quinze cents fr., ci..... **1500**

Le huitième lot sur la mise à prix de deux cents fr., ci..... **200**

Les frais exposés viendront en diminution du prix d'adjudication.

Nota. — Après les adjudications partielles les huit lots ci-dessus pourront être blottés en un seul lot et être remis en vente sur la mise à prix obtenue par les adjudications partielles réunies.

Le cahier des charges dressé par ledit M^e Puech, notaire, pour parvenir à cette vente a été déposé en son étude à Puy-l'Evêque, et où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

M^e Mazières, avoué à Cahors, poursuivant la vente, et M^e Puech notaire, rédacteur et détenteur dudit cahier des charges donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné :

Cahors, le vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant,
Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, F^o C^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

Le propriétaire-gérant : LATTOU.